

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2009

oOo

COMPTE RENDU

oOo

Le 10 Décembre 2009, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 04 Décembre 2009, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme ZERAH, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, M. SIMON, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, Mme VLASTOS, M. MOHAMMEDI, M. AUBINEAU, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, Mme PEGANG, M.FEUILLADE, M. RUFAT.

ETAIENT REPRESENTEES : Mme RENAUD, Mme EL HERROUDI,

M. NEHME est désigné comme secrétaire.

**TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR
LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU PROFIT D'UN PROFESSEUR DES ECOLES POUR LA PRISE EN CHARGE PAR CELUI-CI DES FRAIS D'ELECTRICITE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PISCINE DES IRIS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA VILLE DE CHATENAY-MALABRY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AU TARIF DE 120 EUROS DE L'HEURE.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR UNE IMPRIMANTE BRAILLE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A PASSER AVEC LE GROUPE UNITED VISION POUR UN MONTANT ANNUEL DE 524.57 EUROS HT.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SOCIETE LAUNET CONSTRUCTION SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LA RENOVATION DU GYMNASSE LA FONTAINE POUR MODIFIER UNE DISPOSITION TECHNIQUE SANS INCIDENCE FINANCIERE.
- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC LA SOCIETE KARDEX FIXANT LES MODALITES D'EXECUTION D'UNE VISITE D'INSPECTION ANNUELLE DU MEUBLE DE RANGEMENT DES REGISTRES D'ETAT CIVIL POUR UN MONTANT ANNUEL DE 896 EUROS HT.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 DE TRANSFERT, SANS INCIDENCE FINANCIERE AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SOCIETE GIROD SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LA RENOVATION DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY LOT N°3, MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES, SERRURERIE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A UNE BASE DE DONNEES D'ARTICLES DE PRESSE A PASSER AVEC LA SOCIETE EED POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 350 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE PERMANENCE DE PROXIMITE DE SUIVIS PSYCHOLOGIQUES POUR LES HABITANTS DU QUARTIER DU NOYER DORE A PASSER AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL POUR UN MONTANT DE 7 500 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LA FONTAINE AU PROFIT DE LA VILLE D'ANTONY DESTINE A L'ATTENTE A LA SORTIE DE L'ECOLE LA FONTAINE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SIS 42 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD A ANTONY, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES D'ANTONY (AGEFA).
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A UNE BASE DE DONNEES D'ARTICLES DE PRESSE PASSEE AVEC LA SOCIETE INDEXPRESSE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 2 570 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES ARTS MARTIAUX DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF DE MASSY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AU TARIF DE 15 EUROS DE L'HEURE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DE LA PISCINE LIONEL TERRAY CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET ANTONY SPORTS HANDI-CLUB POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'HOPITAL DE JOUR POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PISCINE DES IRIS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'UNIVERSITE DE CERGY PONTOISE (S.U.A.P.S.) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AU TARIF DE 75 EUROS DE L'HEURE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PISCINE LIONEL TERRAY CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE COLLEGE DESCARTES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AU TARIF DE 75 EUROS DE L'HEURE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DE LA SALLE DE DANSE DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DECOLLAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PISCINE DES IRIS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA VILLE DE WISSOUS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AU TARIF DE 120 EUROS DE L'HEURE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL ATTRIBUE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU GARDIEN DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DE L'AMICALE FRANCO-ASIATIQUE PARIS-SUD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UN BAIL POUR L'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX SITUES 2 ET 4 RUE ROBERT SCHERRER A ANTONY CONCLU AU PROFIT DE LA VILLE D'ANTONY AVEC ANTONY HABITAT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS 2 RUE ROBERT SCHERRER LOUE PAR LA VILLE A ANTONY HABITAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CRYSLIS POUR UN LOYER ANNUEL DE 5 000 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DE LA SALLE DES ARTS MARTIAUX DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY ET DU GYMNASSE ANATOLE FRANCE CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « KAO TAEKWONDO » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL ATTRIBUE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU GARDIEN DE L'ECOLE VELPEAU.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ALESIA » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « DANSE AVEC ELENA » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS PAUL ROZE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CERCLE TAI JI QUAN DE LA TRADITION CHEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PISCINE DES IRIS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE COLLEGE LA FONTAINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AU TARIF DE 75 EUROS DE L'HEURE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DE LA SALLE DE DANSE DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « BIEN VIVRE ENSEMBLE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

- ADOPTION DE TROIS CONVENTIONS DE FORMATION AVEC LE CENTRE DE FORMATION POUR APPRENTIS DES METIERS DE L'AGRICULTURE UFA SAINT PHILIPPE POUR UN MONTANT TOTAL DE 7 372.60 EUROS POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA VILLE D'UN LOCAL SITUE 34/36 RUE AUGUSTE MOUNIE A ANTONY A PASSER AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES REPRESENTE PAR LA SOCIETE FONCIA IMMOBILIAS POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 017 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DU CENTRE ELISABETH DE LA PANOUSE-DEBRE- REEDUCATION MOTRICE POUR TOUS-PETITS (C.R.M.T.P.) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL ATTRIBUE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU GARDIEN DE L'ECOLE DES RABATS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CREARTAMIS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE SOPHROLOGIE A PASSER AVEC LA SARL PHENOZEN POUR UN MONTANT DE 2 750 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE DES ARTS MARTIAUX DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « ANTONY EAUX VIVES » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ORCHESTRE NATIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 17 DECEMBRE 2009 POUR UN MONTANT DE 14 242.50 EUROS TTC.
- ADOPTION DE TROIS CONVENTIONS DE FORMATION AVEC L'ADAPSS ILE DE FRANCE ORGANISME GESTIONNAIRE DU C.F.A. DU SANITAIRE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL POUR UN MONTANT TOTAL DE 47 250 EUROS POUR LE SERVICE PETITE ENFANCE.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC ERIC BROSSIER POUR LA MISE EN PLACE DES ESPACES LUDIQUES DE LA « FETE DES JEUX » DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009 AU FOYER DU THEATRE FIRMIN GEMIER POUR UN MONTANT DE 3 260 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DES CONCERTS PASDELOUP POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 12 MARS 2010 POUR UN MONTANT DE 18 990 EUROS TTC.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE DITE DU NOYER DORE : MARCHE A BONS DE COMMANDE : MONTANT DU LOT N°1 « LIVRES ADULTES ET JEUNESSE » DE 92 000 A 180 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE DECITRE – MONTANT DU LOT N°2 « DISQUES COMPACTS » DE 28 000 A 80 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE CD MAIL – MONTANT DU LOT N°3 « DVD » DE 20 000 A 80 000 EUROS HT ATTRIBUE A LA SOCIETE ADAV.
- ADOPTION DE CONTRATS A PASSER AVEC LA SOCIETE INTER AGENCE POUR LA LOCATION DE 3 CHALETS POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR A NENDAZ EN SUISSE DU 20 AU 27 FEVRIER 2010 POUR UN MONTANT DE 4 200 EUROS TTC.

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DE NOEL A DESTINATION DES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT DE 24 200.65 EUROS TTC A PASSER AVEC LA SOCIETE W2 PRODUCTIONS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SPORTS LOISIRS ANTONY » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES PETITS CASTORS DE LA BIEVRE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE CULTUREL SITUE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE A ANTONY AFIN D'ELARGIR LA LISTE DES DEPENSES AUTORISEES.
- DECISION PORTANT CESSATION DE LA REGIE DE RECETTES ACTIONS JEUNESSE 1 PLACE AUGUSTE MOUNIE A ANTONY.
- DECISION PORTANT CESSATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS 165 RUE FRANCOIS MOLE A ANTONY.
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE ET LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE AFIN D'EN MODIFIER L'ADRESSE.
- DECISION PORTANT INTEGRATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DES PARTICIPATIONS DES ABONNES DU PARKING DES BACONNETS AU SEIN DE LA REGIE CENTRALE DE RECETTES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC TELECOM PARIS TECH, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TELECOMMUNICATIONS FORMATION CONTINUE POUR UN MONTANT DE 1 410 EUROS POUR UN AGENT DU SERVICE INFORMATIQUE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ADIAJ POUR UN MONTANT DE 2 430 EUROS POUR TROIS AGENTS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DES GYMNASES DU LYCEE DESCARTES AU PROFIT DE LA VILLE D'ANTONY DANS LE CADRE DU TELETHON 2009.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE A WISSOUS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA SOCIETE DODECA POUR UN LOYER ANNUEL DE 5 351 EUROS.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY – LOT N°2 « MACONNERIE CARRELAGE MENUISERIES INTERIEURES FAUX-PLAFONDS » DIMINUE DE 7 595.25 EUROS HT A PASSER AVEC LA SOCIETE PARISIS CONSTRUCTION.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 7 NOVEMBRE 2008 A CONCLURE AVEC LE GITE DE LA GERLETTE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR POUR DES JEUNES DU QUARTIER DU NOYER DORE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ESPACE COLLEGIENS.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SOCIETE SOTRAVIA SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE RUE MARCEL MAILLARD RUE DES GRAVIERS RUE DE L'UNION ET VILLA CARMAN POUR PRENDRE EN COMPTE L'AMENAGEMENT DE LA SECTION EN IMPASSE DE LA RUE MARCEL MAILLARD EN ZONE DE RENCONTRE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 155 675.95 EUROS HT.

- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT - CONTENTIEUX DE PERSONNEL - POUR UN MONTANT DE 1 196 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT A LA MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNEES ORACLE A PASSER AVEC LA SOCIETE ARPEGE POUR LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS POUR UN MONTANT ANNUEL DE 83.72 EUROS TTC.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 7 DECEMBRE 2007 A PASSER AVEC ANTONY HABITAT POUR L'ENTRETIEN DE 22 JEUX POUR ENFANTS AU SEIN DE CERTAINES RESIDENCES DE CET ORGANISME AU LIEU DE 5 PRECEDEMMENT POUR UN MONTANT ANNUEL DE 2 000 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « JAZZ EN FACE » POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2009 POUR UN MONTANT DE 8 440 EUROS TTC.
- DECISION DE NOMINATION ET PAIEMENT D'UN AVOCAT - PROTECTION FONCTIONNELLE DE DEUX AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE - POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 435.20 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « LES P'TITS LUTINS » PRECISANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°4 A LA CONVENTION POUR LA RESTAURATION DU PERSONNEL PASSEE LE 15 DECEMBRE 2006 ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES ACADEMIE DE VERSAILLES POUR LA RESTAURATION DU PERSONNEL COMMUNAL AFIN DE PRENDRE EN COMPTE L'AUGMENTATION DES TARIFS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ADIAJ POUR UN MONTANT DE 1 880 EUROS POUR QUATRE AGENTS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE « OYA » POUR L'ANIMATION D'UN « ESPACE DE JEUX DE SOCIETE » EN DATE DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009 POUR UN MONTANT DE 450 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SOCIETE SOJEC SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LA RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE FERDINAND BUISSON POUR UN MONTANT DE 3 889.08 EUROS HT DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 27 JUILLET 2009 POUR DES PRESTATIONS ARTISTIQUES AU SEIN DU CENTRE CULTUREL LIONEL TERRAY A CONCLURE AVEC MADAME FLORENCE LABEYRIE-BEJOT POUR EN MODIFIER LE NOMBRE D'HEURES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL D'ANIMATION LIONEL TERRAY A PASSER AVEC MADAME LAURE RENAUD POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 1 900 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ANTONY SPORT JUDO POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL DE L'ESPACE HENRI LASSON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ANTONY A VELO » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAUY « COMITE SUD 92 » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ROIMAT CLUB POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BOUDDHISTE ZEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE CARTES MAGNETIQUES INSTALLE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A PASSER AVEC LA SOCIETE CARTAX POUR UN MONTANT ANNUEL DE 255 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES RABATS S'AMUSENT » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- DECISION DE NOMINATION ET PAIEMENT D'UN AVOCAT – PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE – POUR UN MONTANT DE 968.76 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PISCINE DES IRIS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE COLLEGE ANNE FRANK POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 MOYENNANT LE PAIEMENT DES DROITS D'ENTREE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DU TENNIS CLUB RETRAITES D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT AU PROFIT D'UN PROFESSEUR DES ECOLES EXERCANT SUR LA COMMUNE D'ANTONY POUR UN LOYER MENSUEL DE 698.13 EUROS.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU PROFIT D'UN PROFESSEUR DES ECOLES POUR EN PROLONGER LA DUREE D'UN MOIS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « YOGIN'S CLUB » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 11 SEPTEMBRE 2009 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « YOGINS CLUB » CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE PAUL BERT ELEMENTAIRE POUR MODIFIER LES JOURS DE MISE A DISPOSITION.
- DECISION DE NOMINATION ET PAIEMENT D'UN AVOCAT – AFFAIRE MARTIN CONTRE VILLE D'ANTONY (CONTENTIEUX DE PERMIS DE CONSTRUIRE) – POUR UN MONTANT DE 1 121.25 EUROS TTC.
- ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ARPAN » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « RELAIS MINI-SCHOOLS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AMICALE FRANCO-ASIATIQUE PARIS SUD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX DE LA PISCINE DES IRIS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE LYCEE THEODORE MONOD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PISCINE DES IRIS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE COLLEGE LEONARD DE VINCI DE CHATENAY-MALABRY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AU TARIF DE 120 EUROS DE L'HEURE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX DE LA PISCINE DES IRIS CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA BRIGADE DE SAPEURS POMPIERS DE PARIS / CENTRE DE SECOURS D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL D'ANIMATION LIONEL TERRAY A PASSER AVEC L'ASSOCIATION A.C.M.I. (ASSOCIATION CONNAISSANCE ET PRATIQUE DE MUSIQUES IMPROVISEES) POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 6 840 EUROS
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL D'ANIMATION LIONEL TERRAY A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « KOKORO » POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 2 280 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LA BLETTE HUMAINE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 17 PLACE DE LA RESIDENCE A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « VIVRE A LA FONTAINE SAINT-EX » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

oOo

ORDRE DU JOUR

oOo

I - FINANCES -

1- DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 : BUDGET VILLE – EXERCICE 2009 -

POUR : 35 – CONTRE : 09 – ABSTENTION : 01

**2- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2010 :
REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE -**

POUR : 36 – CONTRE : 06 – ABSTENTION : 03

**3- AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION
DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES
SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES DES ASSOCIATIONS CONCERNEES -**

POUR : 42 – NE PREND PAS PART AU VOTE : 03

4- OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A FRANCE HABITATION POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT DESTINE A FINANCER DES TRAVAUX 61/63 RUE ANDRE CHENIER A ANTONY -

POUR : 39 – ABSTENTION : 06

5- ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITES SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTE DE 2010 -

POUR : 45

6- FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR DES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTE DE 2010 -

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

7- CONCEPTION ET AMENAGEMENT PAYSAGER DES TERRAINS BAS GRAVIERS - CROCHETEURS A ANTONY - ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE SUITE A LA PROCEDURE NEGOCIEE SPECIFIQUE A LA MAITRISE D'ŒUVRE -

POUR : 35 – ABSTENTION : 10

8- QUARTIER DU NOYER DORE : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS LIONEL TERRAY -

POUR : 45

9- QUARTIER DU NOYER DORE : AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR DE LA HALLE DE TENNIS LIONEL TERRAY ET DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF -

POUR : 36 – CONTRE : 06 – ABSTENTION : 03

10- QUARTIER DU NOYER DORE : VENTE A TOURS PROMOTIONS DES TERRAINS NECESSAIRES A L'OPERATION EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE -

POUR : 36 – CONTRE : 09

11- CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SECTEUR BAS GRAVIERS - CROCHETEURS : CESSION A ANTONY HABITAT DES TERRAINS SITUES RUE DE KERJOUANNO

NECESSAIRES A L'OPERATION ET AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL NUMERICABLE -

POUR : 45

12- CESSION AU GROUPEMENT SODEARIF / SOGEPROM D'UN TERRAIN PARC DE TOURVOIE -

POUR : 39 – CONTRE : 06

13- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN APPARTEMENT SIS 5 PARVIS DU BREUIL A ANTONY DANS LE CADRE DE LA CHARTE DU LOGEMENT SOLIDAIRE -

POUR : 45

14- INSCRIPTION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE EMILE SEITZ -

POUR : 45

15- NOUVEL AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE L'HOTELLIER SAS EN VUE D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS CLASSABLES AU REGARD DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -

POUR : 44 – ABSTENTION : 01

III - TRAVAUX - CONTRATS -

16- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE SOMMA - LOT 1 GROS ŒUVRE, CARRELAGE - CONCERNANT LA REHABILITATION DU CHATEAU SARAN EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE CULTUREL -

POUR : 45

17- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE STRUCTURES ET TOITS - LOT 2 CHARPENTE METALLIQUE, CHARPENTE BOIS, COUVERTURE - CONCERNANT LA REHABILITATION DU CHATEAU SARAN EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE CULTUREL -

POUR : 45

- 18-** ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE ARNHOLDT ECHAFAUDAGES - LOT 9 ECHAFAUDAGE - CONCERNANT LA REHABILITATION DU CHATEAU SARAN EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE CULTUREL -

POUR : 45

- 19-** ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE SAVPRO - LOT 1 ALARMES INCENDIE - CONCERNANT LE MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ANTONY -

POUR : 45

- 20-** ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE DECORATION ET SECOND ŒUVRE (DSO) CONCERNANT LE MARCHE DE TRAVAUX DE PEINTURE ET DE REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ANTONY -

POUR : 45

- 21-** ADOPTION DE L'AVENANT N°5 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE TEP, LOT 1 SECTEUR NORD, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES ENSEMBLES IMMOBILIERS DE LA VILLE D'ANTONY -

POUR : 42 – CONTRE : 03

- 22-** ADOPTION DE L'AVENANT N°5 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE STEM PROPLETE, LOT 2 SECTEUR SUD, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES ENSEMBLES IMMOBILIERS DE LA VILLE D'ANTONY -

POUR : 45

- 23-** ADOPTION DE CONVENTIONS FINANCIERES A CONCLURE AVEC LE SIPPAREC POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE D'ANTONY – PROGRAMME 2010 -

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE SIPPAREC POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET DES AUTRES RESEAUX AERIENS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE D'ANTONY – PROGRAMME 2010 -

POUR : 36 – CONTRE : 09

- 24-** TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-SATURNIN - PROGRAMME 2010. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (DRAC) ET DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE -

POUR : 42 – ABSTENTION : 03

IV – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION -

- 25-** ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS-DE-BIEVRE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION » -

POUR : 45

V - PERSONNEL -

- 26-** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE REMUNERATION

-

POUR : 45

- 27-** MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE –

POUR : 36 – CONTRE : 09

- 27bis-** ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (M.N.T.) POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL -

POUR : 45

VI - EDUCATION -

- 28-** PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES

POUR : 45

VII - AFFAIRES DIVERSES -

- 29-** ADOPTION PAR LA VILLE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION POUR LA
CONSTRUCTION ET LA GESTION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE D'ANTONY A CONCLURE
AVEC LA SOCIETE OGF PORTANT REACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS
PROPOSEES PAR LA CHAMBRE FUNERAIRE D'ANTONY -

POUR : 45

- 30-** ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-
SEINE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DANS LE
CADRE DU SOUTIEN AUX CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX POUR L'ORGANISATION
D'ACTIVITES SPORTIVES EN 2009 -

POUR : 45

- 31-** MODIFICATION DU REGLEMENT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION ET
FIXATION DES MONTANTS DES BOURSES ATTRIBUEES PAR LE 2EME JURY 2009 -

POUR : 45

- 32-** PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS
D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES -

POUR : 45

- 33-** ADHESION DE LA COMMUNE A IE-CLUB -

POUR : 35 – CONTRE : 06 – ABSTENTION : 04

- 34-** COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DES HAUTS-DE-BIEVRE – ANNEE 2008 -

- 35-** COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) – ANNEE 2008 -

36- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS-DE-BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2008 -

37- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) – ANNEE 2008